

Créons ensemble votre entreprise

8 agences à votre service

Annonay - Davézieux - Lamastre - Le Cheylard - Sarras - Tournon - Valence - Vernoux

01 idées

anc2-expertise.fr



Créons ensemble votre entreprise

Savez-vous qu'un créateur accompagné augmente de 50% ses chances de réussite ?...

Salarié, étudiant, demandeur d'emploi, auto-entrepreneur...

Quel que soit votre projet, la création de votre entreprise va vous amener à opérer des choix stratégiques et à convaincre des partenaires financiers. Les conseils et l'accompagnement d'un spécialiste s'imposent.

Bien plus que « l'homme des chiffres », l'expert-comptable est le « généraliste » de l'entreprise. Sa vocation même d'être aux côtés de ses clients dans la gestion et la réflexion stratégique de leur entreprise en font le conseiller idéal du créateur.

ANC² a donc tout légitimement mis au point une méthodologie d'accompagnement à la création d'entreprise pragmatique afin :

- de renforcer la viabilité de la future entreprise
- de garantir le bon déroulement et le respect des procédures à chaque étape de la création
- d'apporter une réelle valeur ajoutée grâce à une multitude d'outils

Diagnostic du projet
Appui méthodologique à la réalisation de l'étude de marché
Elaboration du budget prévisionnel
Conseils juridiques, fiscaux et sociaux
Négociations bancaires
Recherche d'aides financières, fiscales et sociales
Réalisation des formalités administratives de constitution

Avant tout, venez nous parler de votre projet !

Un premier entretien, gratuit et sans engagement, permet d'échanger sur votre projet et de vous remettre une proposition adaptée, détaillée et chiffrée. Dès lors, un expert ANC² unique vous accompagne sur toute la durée de la prestation.

A) La conception de votre projet

Vous avez beaucoup réfléchi à votre future activité. A présent, il s'agit d'en apprécier objectivement, ensemble, ses principales « forces » et « faiblesses », d'aborder les aspects réglementaires et de vous conforter dans sa faisabilité.

B) L'Étude commerciale

Cette étape est nécessaire à la bonne connaissance du marché visé et de ses concurrents. Grâce à nos outils, nous vous aidons à recueillir les informations et à réaliser votre étude de marché :

- étude de la concurrence
- ciblage de la clientèle
- définition de la stratégie de communication

C) Le dossier économique et financier

Cette étape décisive consiste à élaborer le dossier de création :

- grâce à un outil fiable et précis, nous élaborons votre prévisionnel d'activité sur 3 années
- nous vous éclairons sur le choix de la meilleure structure juridique, option fiscale et sociale
- nous nous orientons vers les aides financières, fiscales et sociales adaptées à votre projet.

Doté d'un solide dossier économique et financier, vous êtes prêt à démarcher et convaincre les organismes de financement (établissements de crédits, plateformes d'initiatives locales...).

D) Les formalités administratives de constitution

Nous prenons en charge l'ensemble des formalités administratives de votre entreprise (rédaction des statuts, immatriculation auprès des centres de formalités compétents, rédaction de baux...).

Et lorsque votre entreprise grandira, vous pourrez toujours compter sur ANC²...

ANC² accompagne aujourd'hui plus de 1000 chefs d'entreprises (PME, commerçants, professions libérales...) dans la gestion quotidienne de leur activité, grâce à des outils de pilotage et de suivi (tableaux de bord...)

8 agences à votre service



Annonay - Dauzieux - Lamastre - Le Cheylard - Sarras - Tournon - Valence - Vernoux

02 Créer...mais accompagné !

03 de votre idée...

04 ...à un projet viable !

05 suivi

Comment se déroule l'accompagnement ?

Un premier rendez-vous gratuit entre le porteur de projet et l'expert permet de définir les thématiques à aborder ainsi que la procédure d'accompagnement adaptée, étape par étape. Un interlocuteur unique ANC² accompagne le créateur sur toute la durée de son parcours de création.

Combien va me coûter cette prestation ?

Une évaluation précise du coût de la prestation est effectuée lors du premier rendez-vous, compte tenu des besoins et de la taille du projet. Elle donne lieu à l'élaboration d'un devis détaillé.

BON A SAVOIR...

Combien de temps dure la création d'une entreprise ?

Créer une entreprise ne se fait pas dans la précipitation ; elle doit au contraire obéir à une démarche méthodique et sérieuse pour optimiser ses chances de succès. La durée d'accompagnement varie selon l'ampleur du projet, elle s'étend généralement de quelques semaines à quelques mois.

Qui peut m'aider dans le financement de mon projet ?

Vous guider dans la recherche d'aides à la création ou à la reprise d'entreprises fait partie intégrante de la prestation d'accompagnement ANC². Vous serez ainsi orienté de façon personnalisée, vers celles qui répondent à votre profil et votre projet.

Créer ensemble

une relation de confiance
vous accompagner
tout au long de l'année
et être un conseiller
pour pérenniser vos efforts
dans la sérénité
même face aux difficultés

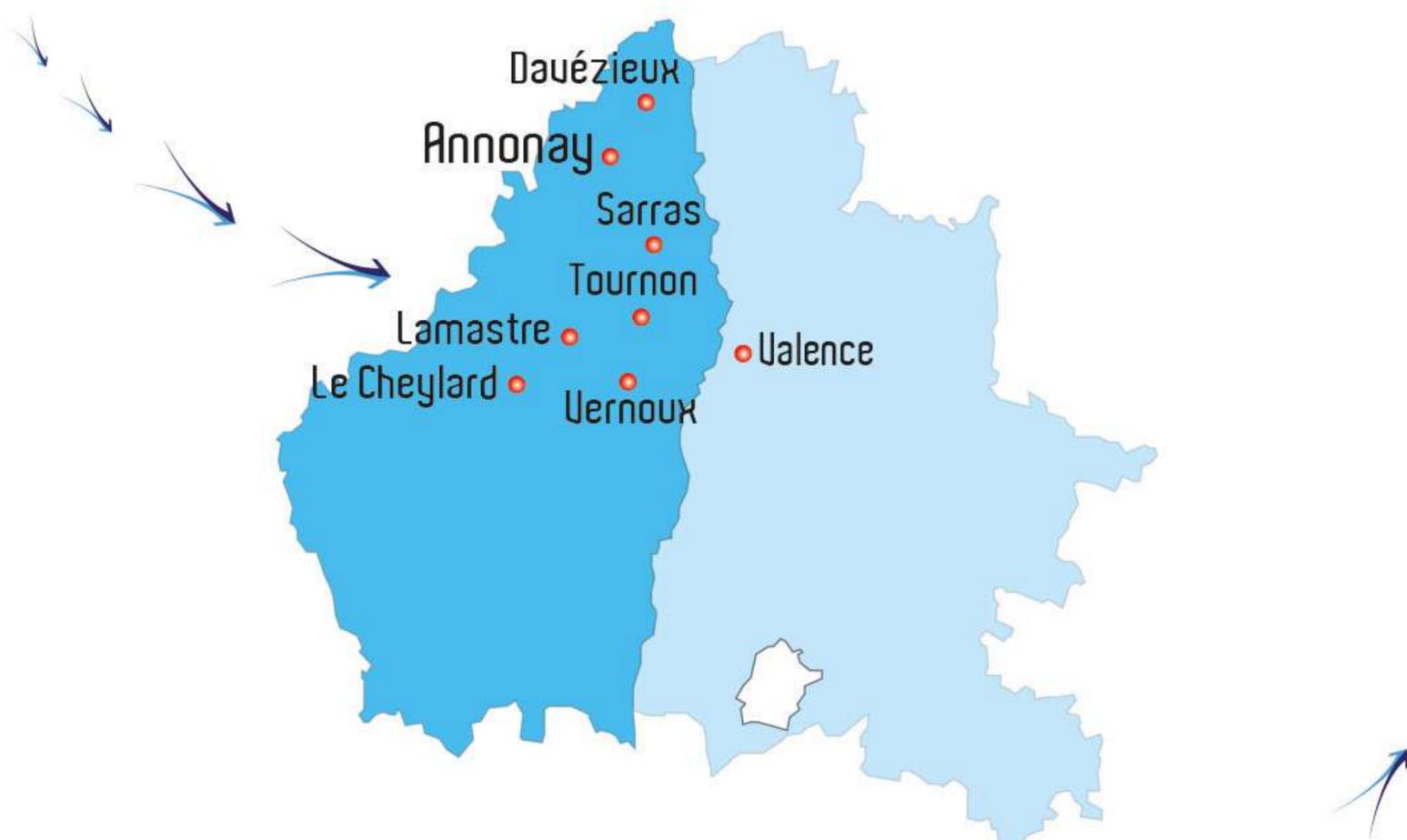


06 expériences



expertise comptable

Les conseillers du Pôle création/reprise d'entreprises
vous accueillent (sur rendez-vous)
sur 8 sites en Ardèche et Drôme



- Agence d'Annonay
Domaine de la Gare
«Le Rossini»
07100 Annonay
t. 04 75 33 11 11
- Agence du Cheylard
5 rue Saint Joseph
07160 Le Cheylard
t. 04 75 29 11 19
- Agence de Davézieux
15 rue des Pins
Centre le Mas
07430 Davézieux
t. 04 75 67 67 62
- Agence de Lamastre
26 place Seignobos
07270 Lamastre
t. 04 75 07 63 36
- Agence de Sarras
43 av. du 8 mai 1945
07370 Sarras
t. 04 75 23 02 90
- Agence de Tournon
6 rue Lagrange
07300 Tournon
t. 04 82 13 00 01
- Agence de Valence
4 rue Georges Auric
26000 Valence
t. 04 75 33 11 11
- Agence de Vernoux
5 rue Simone Vialet
07240 Vernoux
t. 04 75 29 11 19

- commissariat aux comptes
- gestion financière
- gestion patrimoniale
- création et reprise d'entreprise
- droit des sociétés
- droit fiscal
- droit social



contact@anc2-expertise.fr

anc2-expertise.fr

07 création